



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 124/22

Objet

Elaboration d'un dossier de ZAC pour extension de la ZAE de Rochefort-sur-Nenon et définition des modalités de concertation

Secrétaire de séance :

Jean-Luc CROISERAT

Rapporteur :

Dominique MICHAUD

Conseil Communautaire
24 novembre 2022
Damparis - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 61
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 71
Date de la convocation : 17 novembre 2022
Date de publication : 1^{er} décembre 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Bernardin, M. Berthaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P. Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L. Croiserat, J.P. Cuinet, J.M. Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt suppléé par A. Noirot, A. Douzenel, G. Fernoux-Coutenet, J.P. Fichère, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R. Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, N. Herrmann, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J.P. Lefèvre, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, J.M. Rebillard, J.C. Robert, P. Roche, J.Y. Roy, T. Ryat, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

Conseillers absents ayant donné procuration :

P. Antoine à C. Nonnotte-Bouton, C. Demortier à S. Marchand, F. Dray à N. Jeannet, à P. Jaboviste, J.P. Fichère, A. Pernoux à J.Y. Roy, H. Prat à N. Gomet, F. Rigaud à J.M. Daubigney, C. Riotte à J.L. Croiserat.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

J.L. Bonin, J.B. Gagnoux, D. Germond, J. Gruet, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot, O. Lacroix, J. Lagnien, A. Mathiot, E. Saget, P. Verne, P. Viverge.

Par délibération n° GD28/22 du 17 mars 2022, le Conseil Communautaire a approuvé le lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour l'aménagement de l'extension de la zone d'activités de Rochefort-sur-Nenon ; en amont de cette procédure, des négociations foncières sont menées en partenariat avec la SAFER. En effet, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, compétente en matière de développement économique, entend renforcer cette zone qui a vu son importance affirmée dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et son attractivité s'accroître suite à l'implantation de la base logistique ITM récemment rentrée en phase exploitation.

Il est parallèlement indispensable de mener à bien une procédure d'aménagement global permettant de rationaliser et optimiser les coûts, ainsi que de s'inscrire dans une cohérence d'ensemble allant au-delà de la stricte zone d'activités en prenant en compte, notamment, les mobilités sous toutes leurs formes et les relations avec le bourg de Rochefort-sur-Nenon. L'aménagement de la zone fait écho aux objectifs du projet de territoire de l'Agglomération, répondant à un enjeu présenté dans le contrat de relance, validé dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) notamment sous forme de fiche action.

A cette fin d'aménagement global, il est fait le choix d'une procédure de type ZAC, Zone d'Aménagement Concertée.

Afin que puisse être créée cette ZAC, il convient de procéder par étapes et préalablement, après définition du périmètre, de constituer un dossier de création sur la base des études préalables. Il sera nécessaire également de définir les modalités de concertation.

Il est proposé que celles-ci revêtent la forme suivante :

- Seront associés pendant toute la durée de l'élaboration du projet : les habitants, les associations locales et autres personnes concernées, dont les représentants de la profession agricole et des milieux économiques. Une information sera faite par voie de presse et une réunion publique sera organisée sur site.
- Il sera mis à la disposition du public un registre de concertation à la mairie de Rochefort-sur-Nenon, aux horaires habituels d'ouverture et pendant toute la durée d'élaboration du projet de la Zone d'Aménagement Concerté. Ce registre de concertation permettra de recueillir les avis et les propositions afin d'associer au mieux le public à l'élaboration du projet. Un affichage en mairie complètera la publicité faite dans des journaux locaux.

Aussi :

Vu le Code de l'urbanisme et plus particulièrement les articles L.300-1 et suivants, L.311-1 et suivants, et R.311-1 et suivants,

Considérant qu'en application des articles L.300-1, L.300-2 et L.311-1 du Code de l'Urbanisme, les assemblées délibérantes des collectivités locales doivent se prononcer sur l'élaboration d'une zone d'aménagement concerté et définir les modalités de la concertation avec les personnes intéressées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **RETIENT** le choix de la procédure ZAC pour l'aménagement de l'extension de la zone d'activités de Rochefort-sur-Nenon,
- **ARRÊTE** les conditions de la concertation telles que définies ci-dessus,
- **APPROUVE** le lancement des études et prestations indispensables au montage du dossier nécessaire pour une procédure de type ZAC et notamment, dans un premier temps, la réalisation du « *dossier de création* »,
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour signer tous documents relatifs à cette opération.

Fait à Damparis,
Le 24 novembre 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement économique
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Commune de Rochefort-sur-Nenon

